

Je vois plus bas au même paragraphe:

Le ministre des Transports a bien raison de dire que ce n'est pas encore un fait mais une hypothèse ou une présomption.

Votre Honneur considérait alors que le vote de grève n'était pas terminé et il a signalé qu'on ne savait pas si le vote serait ou non en faveur d'un arrêt des services. La question est maintenant tranchée. Il n'y a plus de présomption, ou d'hypothèse. L'Association des contrôleurs de la circulation aérienne a informé ce matin le premier ministre (M. Pearson) qu'elle déclencherà la grève mardi prochain à 8 heures du matin.

A mon avis, personne ne peut maintenant douter de l'urgence du problème. Notre pays est en proie à une crise très grave. Le ministre des Transports (M. Pickersgill) discute de l'opportunité du débat, mais il n'a certainement rien dit contre l'urgence de ce débat. Je signale à Votre Honneur que, d'après la déclaration du ministre, le gouvernement a fourni, par sa propre motion, l'occasion d'un débat. Mais il n'a fait que procurer l'occasion d'une déclaration au gouvernement et à un seul député de chaque parti. Ainsi, les autres députés n'ont pas pu participer au débat, et quant à nous, nous n'avons certes pas pu interroger le ministre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député n'a pas l'intention, j'en suis sûr, de fausser mes déclarations. Je voulais dire—je me suis peut-être mal exprimé—que l'avis figurant au *Feuilleton* permettra d'organiser un débat complet, à moins qu'un accord n'intervienne.

**M. Douglas:** Le ministre a dit les deux, d'après moi, et j'en venais à cela également. Le ministre a aussi dit qu'on aura amplement l'occasion de débattre la question si une mesure législative est nécessaire. C'est précisément parce que nous espérons pouvoir éviter l'adoption d'une loi par une discussion que nous appuyons la motion en vue d'un débat d'ajournement. Nous voulons savoir deux choses. Tout d'abord, pourquoi le gouvernement a refusé d'accepter les recommandations du juge Robinson? J'ai essayé trois fois hier d'obtenir une déclaration du ministre à ce sujet, mais il n'était pas disposé à le faire.

Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement est si inflexible. Il a peut-être d'excellentes raisons. Mais quand il y tient au point de risquer de déclencher une crise nationale, le Parlement et la nation ont droit de les connaître.

[M. Douglas.]

Les Canadiens ont également le droit de savoir ce qui se trouvait dans le rapport du juge Robinson. Il ne sera pas suffisant de nous présenter subitement une mesure législative tard vendredi après-midi ou samedi matin, sans que nous ayons pu examiner le rapport du juge Robinson, sans savoir pourquoi le gouvernement a refusé de donner suite à ces recommandations, et de nous soumettre simplement le projet de loi en disant: «Vous devez adopter cette mesure d'ici quelques heures, ou tous les aéroports du Canada seront fermés.»

Cela n'est certainement pas juste envers le Parlement et le peuple canadien. Nous devons avoir l'occasion ici, aujourd'hui, en cet après-midi du mercredi 14 décembre, de savoir ce que renferme ce rapport et pourquoi le gouvernement l'a rejeté. Sachant cela, si une mesure législative est nécessaire, nous serons mieux informés et mieux préparés pour en discuter intelligemment. Il me semble donc, monsieur l'Orateur, qu'un débat s'impose. Le gouvernement pourrait nous donner durant ce débat les renseignements qu'il a cachés au Parlement jusqu'ici.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, à en juger d'après les paroles du ministre des Transports (M. Pickersgill)—s'il parlait au nom du gouvernement et du président du Conseil du Trésor—voici la meilleure façon de résumer l'attitude du gouvernement: «Pourquoi faire aujourd'hui ce que nous pouvons remettre à demain?» Ce n'est pas un bon principe et j'ai appris très jeune à ne pas le suivre.

Pour ce qui est de l'urgence du débat et de la motion présentée par le député d'Ontario (M. Starr), je signale que nous sommes à la veille d'une crise nationale. Si elle survient ce sera très embarrassant de tenter de réparer le tort causé, quand on aurait pu le prévenir.

Je me souviens bien de la dernière fois que la Chambre a été convoquée pour étudier une mesure législative concernant une grève. La grève en question battait son plein à ce moment-là, et je me souviens de tous les reculs, demi-tours et pirouettes exécutés par le gouvernement pour reviser son bill sur la grève, après que l'opposition l'eût pressé de rendre la mesure législative rationnelle.

• (4.10 p.m.)

En nous autorisant à engager le débat aujourd'hui avant la présentation d'une mesure législative sur la grève, on mettra le Parlement en mesure de donner son opinion et l'opposition pourra proposer quelques solutions sensées que le gouvernement voudra